

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-07

OBJET : DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATIONS AUX PETITES LANDES

L'an 2022, le 05 mars à 09H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 25/02/2022 en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Didier CHAUVIERE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Estelle DIDIER, *Directrice générale des services*

Etaient absents excusés :

Daniel GUILLE ayant donné procuration à Didier CHAUVIERE

Alexia ROUSSEAU ayant donné procuration à André LANCIEN

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Karine DESVARD

Aude JOUSSE.

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de 26, Monsieur Pascal PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : André LANCIEN, Adjoint au Maire

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de donner une dénomination officielle à la zone d'activités « Les Petites Landes » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 portant obligation aux communes de publier à l'inventaire des voies et voiries publiques et privées de la commune le nom des rues habitées ;

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les rues du lotissement situé dans la zone artisanale « Les Petites Landes » comme notifié sur le plan annexé :

- Rue « **des Gabarres** »
- Rue « **de la Goélette** »

Et d'attribuer les numérotations comme notifié sur le plan annexé.

Annexe : plan « numérotation ZA Les Petites Landes »

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDER** de dénommer les rues de la zone d'activité « Les Petites Landes » : rue « **des Gabarres** » et rue « **de la Goélette** » ;

➤ **DECIDER** d'attribuer les numérotations conformément au plan annexé ;

➤ **CHARGER** Monsieur le maire de transmettre la délibération et sa pièce annexe aux services suivants : Services de la Poste, Institut Géographique National, Direction Générale des Finances Publiques de Nantes (service de topographie et gestion cadastrale), Conseil Départemental de Loire-

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Atlantique (Service club SIG 44), Service départemental Incendie et de Secours de Loire Atlantique, Gendarmerie, Communauté de commune Estuaire et Sillon ;

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire

Daniel GUILLE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Z.A Les Petites Landes - CORDEMAIS



